



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

ARRETE N° ARCIR 2602 014

Réglementant la circulation

Avenue Charles de Gaulle, rue du Château d'eau, rue du Centre,
rue du Bois et rue Eugène Brou à Marolles-en-Hurepoix

Nous, Maire de Marolles en Hurepoix (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la réglementation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant la demande en date du 12 février 2026 formulée par l'entreprise **TPS**, située située 6 rue de la Montagne, **MILLY LA FORET** (91490), sollicitant une autorisation pour réaliser des travaux de nuit de réfection partielle de la couche de roulement, avenue Charles de Gaulle à Marolles-en-hurepoix ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la requalification de l'avenue Charles de Gaulle et nécessitent des aménagements temporaires pour effectuer la couche de roulement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions utiles pour assurer la sécurité des usagers et organiser les conditions de circulation sur le domaine public ;

Considérant que les informations ont été transmises à **Cœur d'Essonne Agglomération**, gestionnaire de la voirie concernée, ainsi qu'au **Conseil Départemental de l'Essonne (CD91)** ;

ARRÊTONS

Article 1 : Le lundi 23 février 2026, de 20 h 00 à 6 h 00, dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement, la circulation de l'avenue Charles de Gaulle sera réglementée comme suit :

- **Fermeture de l'avenue Charles de Gaulle à la circulation, de 20 h 00 à 6 h 00, sauf services de secours**
- **Mise en place d'un itinéraire de déviation**

ARCIR 2602 014

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Email : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

- Afin de permettre aux riverains d'accéder à leur domicile, mise en place de la circulation en double sens et stationnements interdits :
 - o rue du Château d'eau, entre la rue du Marché et l'avenue Charles de Gaulle
 - o rue du Centre, entre la rue du Marché et l'avenue Charles de Gaulle,
 - o rue du Marché, entre la rue du Centre et l'avenue Charles de Gaulle,
 - o rue Eugène Brou

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules sera **interdit** et considéré comme **gênant**, avenue Charles de Gaulle, rue du Château d'eau, rue du Centre, rue du Marché et rue Eugène Brou le **lundi 23 février 2026, de 20 h 00 à 6 h 00**., conformément à l'article **R.417-10 du Code de la route**.

Article 3 : L'entreprise TPS est tenue de mettre en place une **signalisation temporaire conforme** à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Cette signalisation devra assurer la sécurité des piétons, notamment aux points de traversée, et sera maintenue pendant toute la durée d'exécution du présent arrêté.

L'entreprise veillera à ne laisser aucune ouverture de trottoir non protégée, et devra installer des dispositifs de protection adaptés (enrobé à froid, platelage, barrières, etc.).

Une copie du présent arrêté sera affichée en début et fin de zone de chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix, aux Policiers Municipaux, aux Sapeurs Pompiers de Marolles-en-Hurepoix, chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous-Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007 et au Service Départemental d'Incendie et de Secours conformément à leur courrier du 26 février 2016 (sauf fermeture de voies).

**Fait à Marolles-en-Hurepoix
Le 13 février 2026**

Le Maire,



Georges JOUBERT

ARCIR 2602 014

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Email : mairie@marolles-en-hurepoix.fr